



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2026-061

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Bretagne02 \_Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ( DREAL ) /**

R53-2026-04-22-00001 - 2026 04 22 Arrete NBI et annexe-1-liste-postes Arrêté indiquant la liste des postes éligibles à l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire au titre des 6e et 7e tranches de la mise en oeuvre du protocole Durafour. (2 pages)

Page 3

## **Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /**

R53-2026-04-22-00002 - 2026-04-22 - DREETS délégation de signature en matière de licenciement économique (2 pages)

Page 6

Bretagne02 \_Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement ( DREAL )

R53-2026-04-22-00001

2026 04 22 Arrete NBI et annexe-1-liste-postes  
Arrêté indiquant la liste des postes éligibles à  
l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire au  
titre des 6e et 7e tranches de la mise en oeuvre  
du protocole Durafour.

**ARRÊTÉ**

**indiquant la liste des postes éligibles à l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire au titre des 6e et 7e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour.**

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE**

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, de Logement, des Transports et de l'Espace,  
Vu le décret n°93-522 du 26 mars 1993 modifié relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'État,  
Vu le décret n° 2001-1161 du 07 décembre 2001 modifié, portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 2025 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,  
Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,  
Vu l'arrêté de subdélégation de signatures de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne à ses collaborateurs,  
Vu la consultation des CSA de la DREAL de Bretagne en date des 24/06/2025 et du 12/02/2026,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La liste des postes éligibles à l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour pour la DREAL Bretagne est fixée en annexe au présent arrêté.

**Article 2**

Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain de la date de sa publication au RAA.

**Article 3**

L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2025 indiquant la liste des postes éligibles à l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 4**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 22 avril 2026

Pour le Préfet de la Région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,  
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Bretagne

**Signé**  
Eric FISSE

« Annexes consultables auprès du service émetteur »

**ANNEXE**  
de l'arrêté de la DREAL de Bretagne du 22/04/2026

**Répartition des enveloppes d'emplois et de points NBI Ministères des territoires de l'écologie et du logement**

**au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole DURAFour**

**Direction : DREAL de BRETAGNE**

**Répartition de la NBI par emploi**

Niveau de l'emploi	Service	N° Renoirh du poste	Désignation de l'emploi	Nombre de points NBI attribués
<b>A</b>	AGIR	E000016405	Chef du Service d'administration générale interne et régionale	25
	SPN	0938070042	Chef du Service patrimoine naturel	25
	SCEAL	09K0350060	Chef du Service climat, énergie, aménagement, logement	25
	IST	1034350086	Chef de l'unité gestion et contrôle des transports terrestre	25
	AGIR	E000017319	Chef de la division ressources humaines	25
	IST	09K0350010	Chef d'unité homologation sécurité véhicules	20
	SCEAL	0931070158	Chef de la division aménagement urbanisme logement	25
	IST	0931070234	Responsable de l'unité d'appui aux divisions	25
	AGIR	E000016369	Conseiller technique de service social	25
	AGIR	E000016377	Assistante de service social	23
	AGIR	E000016395	Assistante de service social	23
	AGIR	E000016373	Assistante de service social	23
	AGIR	E000016381	Assistante de service social	23
	AGIR	E000016224	Assistante de service social	23
	AGIR	E000016391	Assistante de service social	23
<b>Nombre d'emplois : 15</b>			<b>Nombre de points :</b>	<b>358</b>
<b>B</b>	IST	0931070269	Chef de l'antenne CTT 35	15
	IST	E000030873	Chef de l'antenne CTT Bretagne Sud-Ouest (56/29) - Vannes/Quimper	15
	IST	E000030872	Chef de l'antenne CTT Bretagne Nord-Ouest (22/29) - Plérin/Brest	15
	AGIR	E000017380	Adjoint au chef de division Informatique et logistique – Chef de l'unité logistique	15
	AGIR	E000016429	Chef de l'unité formation	15
	AGIR	E000016342	Chef de l'unité administration des infrastructures informatiques	15
	AGIR	E000016531	Chef du pôle archives, documentation, gestion des stocks et reprographie	15
	IST	0931070272	Chef de l'unité régulation des transports routiers	15
	AGIR	E000017207	Chef de l'unité RH de proximité	15
	AGIR	E000021853	Chef du pôle coordination animation services prescripteurs	14
	AGIR	E000016527	Chef de pôle Maintenance et courrier	15
	AGIR	E000016231	Assistant de prévention	15
<b>Nombre d'emplois : 12</b>			<b>Nombre de points :</b>	<b>179</b>
<b>C</b>	AGIR	E000017009	Gestionnaire comptable – référent régie de recettes	10
<b>Nombre d'emplois : 1</b>			<b>Nombre de points :</b>	<b>10</b>

Les Directions régionales de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-04-22-00002

2026-04-22 - DREETS délégation de signature en  
matière de licenciement économique



**Décision portant délégation de signature de la directrice régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne,**

**dans le domaine des procédures de licenciements économiques**

**VU** le code du travail, et notamment ses articles L 1233-53 à L 1233-58, L 1237-19 à L1237-19-14 et suivants ;

**VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**VU** les articles R 1233-3-4 et R 1237-6 du code du travail en vertu desquels l'autorité administrative mentionnée notamment aux articles L 1233-56 à L 1233-57-8 ainsi qu'aux articles L 1237-19 et suivants est le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 25 mars 2021 portant nomination de Mme Véronique DESCACQ, à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**Vu** l'arrêté de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique du 11 mars 2025 portant reconduction dans l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 de Mme Véronique DESCACQ ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2025-12-08 DREETS/DSG en date du 08 décembre 2025 portant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, mémoires en défense devant les juridictions administratives relevant de la compétence de la DREETS et des requêtes introductives d'instance devant les juridictions administratives entrant dans le cadre des attributions qu'elle tient du code du travail ;

**VU** l'arrêté du ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 23 septembre 2025, portant nomination par intérim de M Gwenaél GUILLERM en qualité de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, chargé des fonctions de responsable du pôle « entreprises, emploi et compétences » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

**VU** l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées en date du 05 mars 2026, portant nomination de M Erwan BOISARD en qualité de directeur régional adjoint à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, chargée des fonctions de responsable du pôle « politique du travail » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026;

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** délégation de signature est donnée, à M Gwenaël GUILLERM, directeur régional adjoint par intérim de la DREETS de Bretagne, chargée des fonctions de responsable du pôle «entreprises, emploi et compétences », et à M Erwan BOISARD, directeur régional adjoint de la DREETS de Bretagne, chargée des fonctions de responsable du pôle «politique du travail»,

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les actes, avis, observations, propositions, injonctions, préparatoires aux décisions de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, et tout autre acte relatif à la procédure de licenciement économique ;

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les actes préparatoires aux décisions ainsi que les décisions de validation des accords de rupture conventionnelle collective ;

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les mémoires en défense et autres actes à produire devant le tribunal administratif.

**ARTICLE 2 :** en cas d'empêchement ou d'absences, délégation de signature est donnée à Mme Alice LE BRECH, adjointe du responsable du pôle « économie, entreprises, emploi »,

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les actes, avis, observations, propositions, injonctions, préparatoires aux décisions de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, et tout autre acte relatif à la procédure de licenciement économique ;

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les actes préparatoires aux décisions ainsi que les décisions de validation des accords de rupture conventionnelle collective ;

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les mémoires en défense et autres actes à produire devant le tribunal administratif.

**ARTICLE 3 :** la précédente décision de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne en date du 08 décembre 2025 portant délégation de signature est abrogée.

**ARTICLE 4 :** la présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

**ARTICLE 5 :** la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne et les délégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

Fait à Cesson-Sévigné, le 22 avril 2026

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités de Bretagne,

Véronique DESCACQ

